

# les NEWS du RES



Décembre 2014



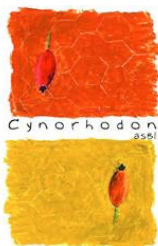
## MEMBRES DU RES



## Bienvenue aux nouveaux membres du RES

**EN 2014, LE RES A EU L'OCCASION D'ACCUEILLIR PARMIS SES MEMBRES 5 NOUVELLES STRUCTURES PORTEUSES DE PROJETS SOCIAUX ET SOLIDAIRES.**

**NOUS PROFITONS DE CETTE FIN D'ANNÉE POUR LEUR SOUHAITER LA BIENVENUE PARMIS NOUS ET LES METTRE À L'HONNEUR !**



### CYNORHODON [www.cynorhodon.be](http://www.cynorhodon.be)

L'objectif de Cynorhodon, c'est de « Guider vers l'insertion socioprofessionnelle à travers l'**horticulture durable** ». Cynorhodon est un centre d'insertion socioprofessionnelle agréé par la région wallonne et qui applique une démarche « Entreprise de Formation par le travail ». Concrètement, Cynorhodon organise une **production maraîchère biologique**, des services d'**entretien écologique**

d'**espaces verts**, diverses activités horticoles et de commercialisation. Dans ce cadre, le stagiaire acquiert les connaissances, compétences et comportements nécessaires à son insertion directe ou indirecte sur le marché de l'emploi.

En résumé, la mission de ce CISP est de permettre au stagiaire de réintégrer ou de se rapprocher du marché du travail via une formation professionnalisante.



### LES FÉES DU SERVICE [www.lesfeesduservice.be](http://www.lesfeesduservice.be)

Créée en 2010, Les Fées du service, S.C.R.L. à finalité sociale, est une entreprise d'insertion socioprofessionnelle située à Waremme, en région liégeoise. Elle emploie actuellement une cinquantaine de travailleurs issus à plus de 80% d'un public cible défavorisé sur le marché de l'emploi.

Les contrats à durée indéterminée se situent dans le secteur des services de proximité via deux activités plus connues sous l'appellation du moyen de paiement « **le titre-service** »: l'**aide-ménagère à domicile** et le **repassage du linge en atelier**. La clef de voûte de notre mode opératoire est l'accompagnement social des travailleurs effectué en interne mais aussi en concert avec un réseau de partenaires.



### JULIEN SÖREL [www.juliensoarel.com](http://www.juliensoarel.com)

Actif dans le domaine de la communication, Julien Sörel propose des services variés allant de la **création de logos et de sites internet**, en passant par la réalisation de brochures, campagnes de publicité ou d'e-mailing, et la mise en place d'**outils de communication** pertinents et développés autour d'idées originales.

Il a pour but de fournir un service professionnel de qualité et adapté aux réalités du terrain (notamment économiques et sociales) des ASBL et petites structures afin de renforcer et/ou construire efficacement leur image de marque et de crédibiliser leur discours.

Il intègre, au cœur de sa démarche, les notions d'éthique et de développement durable: une réelle alternative aux solutions habituellement proposées en communication.



### RCYCL [www.rcycl.be](http://www.rcycl.be)

L'objectif de RCYCL est de combiner au mieux les aspects de l'environnement, de la création d'emplois et de la formation par la **revalorisation des encombrants** et la mise en réseau d'entreprises de l'économie sociale. L'idée de base du projet RCYCL était de trouver une **alternative aux collectes d'encombrants classiques** de « porte-à-porte ». Nous proposons un service de collecte permanent et flexible après prise de rendez-vous téléphonique ce qui permet une

valorisation maximale des encombrants par un tri manuel des différents objets et matières.

Actuellement, 30 personnes travaillent au centre de tri. RCYCL s'occupe aujourd'hui de la collecte et le tri des encombrants de 15 communes (186.000 habitants) et compte 11 CPAS partenaires. En 2013, 2.696 tonnes d'encombrants ont été collectées. Le taux de valorisation était de +/- 85% (sans tenir compte de la valorisation énergétique des déchets résiduels).



### TECH A BREAK [www.techabreak.be](http://www.techabreak.be)

Tech a break a pour objectif de **diminuer la fracture numérique qui touche le monde professionnel**. Coopérative à finalité sociale (SCRLFS), Tech a break s'inscrit dans une

stratégie de redistribution des connaissances, favorise la mise à l'emploi de personnes peu diplômées et associe les travailleurs aux décisions.

## Projet G+ Enfance

**NOUS ENTAMONS AUJOURD'HUI NOTRE PROJET DE LUTTE CONTRE « LA PAUVRETÉ INFANTILE » DANS LES FAMILLES DES TRAVAILLEURS FRAGILISÉS, EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LES ENTREPRISES MEMBRES DU GROUPEMENT G+.**

**C'EST D'AILLEURS L'OCCASION POUR VOUS DE REJOINDRE CE MOUVEMENT QUI VISE À TROUVER DES SOLUTIONS POUR AMÉLIORER LE POUVOIR D'ACHAT ET LE BIEN-ÊTRE DES TRAVAILLEURS.**

Le premier axe de travail du projet G+ enfance consiste à réaliser un état des lieux de toutes les initiatives existantes ainsi qu'un récapitulatif de la législation propre à la garde d'enfants et à l'accès à la culture sur le territoire de la région Wallonne.

En parallèle, des enquêtes de terrain seront menées auprès des entrepreneurs et des accompagnateurs sociaux, afin de mettre en lumière

l'essentiel des difficultés vécues par les travailleurs des entreprises sociales en matière de « pauvreté infantile ».

Le but de ces démarches consiste à définir les principaux axes de travail de ces prochains mois, en tenant compte des besoins réels des travailleurs et des résultats obtenus par l'étude des dispositifs existants.

Il sera question à l'avenir de définir de nouveaux projets concrets et con-

certés, visant à mettre en place des solutions de garde d'enfants adaptés aux travailleurs ainsi qu'à faciliter leur accès à la culture. Ces projets se baseront sur des expériences passées réussies ou ayant échoué mais également sur de bonnes pratiques européennes découvertes par l'intermédiaire d'ENSIE.

Affaire à suivre !

RÉSEAU



## ÉCONOMIE SOCIALE



## Clôture du projet RESPEC, Event et rencontre des partenaires européens à Burgos.

**LA FIN DU MOIS DE NOVEMBRE A VU ARRIVER L'ABOUTISSEMENT, ET DONC LA CLÔTURE DU PROJET EUROPÉEN INTITULÉ RESPEC (RENTABILITÉ DES ENTREPRISES SOCIALES, PRÉVISIONS, EMPLOIS ET COMPÉTENCES), DANS LEQUEL LE RES S'EST IMPLIQUÉ TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2014. LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES DE CE PROJET ONT PRIS RENDEZ-VOUS À BURGOS, SIÈGE DE LA FÉDÉRATION FECEI QUI ÉTAIT EN CHARGE DE COORDONNER CETTE COLLABORATION.**

Deux journées de rencontre ont permis aux partenaires du projet, ainsi qu'à divers partenaires sociaux et politiques locaux, de valoriser et de diffuser l'objet d'étude et les résultats de ce partenariat : une journée de conférence mettant en avant l'entreprise d'insertion, son bénéfice social (autrement dit son retour sur investissement à l'État), son utilité –voir nécessité– dans le contexte socio-économique européen actuel, ainsi que les diverses bonnes pratiques différentes selon les pays, et les pistes d'innovation et de futurs marchés prometteurs.

Il semble clair au terme de cette journée que l'entreprise sociale d'insertion constitue un outil efficace permettant de lutter contre l'exclusion sociale.

Une deuxième journée composée de diverses visites d'entreprises d'insertion a permis aux partenaires de découvrir les savoir-faire castillan en termes d'entreprenariat social (et également de déguster diverses spécialités locales).

En ressort de cette action : d'une part, une publication devenant un argument de poids favorable à la cause des Entreprises d'Insertion qui permettra de lancer un débat avec les autorités politiques européennes ; d'autre part, un manuel d'accompagnement mettant en commun les pratiques et expériences diverses permettant l'élaboration d'une méthodologie commune pouvant servir de référence pour le secteur.

### RENSEIGNEMENTS

Le résultat complet de ce projet est consultable sur le site [www.respec.eu](http://www.respec.eu)



## SERVICES



## Essayez les services d'outplacement du RES

**DEPUIS 2008, LE RES PROPOSE À SES MEMBRES SON SERVICE D'OUTPLACEMENT À SES ENTREPRISES MEMBRES AFIN DE PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT RESPECTUEUX DES VALEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE.**

**DEPUIS CETTE ANNÉE, LE RES ÉTEND SON OFFRE AUX STRUCTURES D'ÉCONOMIE SOCIALE NON-MEMBRES SUR TOUTE LA RÉGION WALLONNE.**

L'accompagnement du RES permet au bénéficiaire d'être soutenu dans son cheminement de reclassement professionnel aussi bien d'un point de vue logistique et formatif que d'un point de vue moral et psychologique.

### LE SERVICE D'OUTPLACEMENT PROPOSÉ PAR LE RES

Le RES est agréé depuis 2008 par la Région Wallonne comme agence d'outplacement (W.RS.440).

Dans son programme d'outplacement, le RES s'engage à appliquer ses principes éthiques et à s'adapter au mieux aux particularités de chaque personne. Pour ce faire, l'accompagnement d'outplacement du RES permet au bénéficiaire d'être soutenu dans son cheminement aussi bien d'un point de vue logistique et formatif que d'un point de vue moral et psychologique.

**L'outplacement se déroule pendant 12 mois au maximum et selon 3 phases distinctes :**

**L'outplacement (reclassement professionnel)**

**consiste en l'accompagnement, par un ensemble de services et de conseils de guidance, d'un travailleur suite à la perte de son emploi afin de l'aider à retrouver le plus rapidement possible un emploi auprès d'un nouvel employeur ou à développer une activité en tant qu'indépendant.**



#### • PHASE 1

20h les 2 premiers mois. Cette première phase intensive contient globalement le bilan personnel et professionnel ainsi que la définition d'un projet réaliste et réalisable. Elle est l'occasion pour le bénéficiaire de travailler ses outils et ses techniques de recherche d'emploi. Enfin, nous élaborons un plan d'action pour la suite des démarches.

#### • PHASE 2

20h les 4 prochains mois. Cette seconde phase permet de suivre et d'adapter l'application du plan d'action individualisé. Elle peut notamment consister en des débriefings suite à des entretiens de sélection et des séances de travail sur la confiance en soi.

#### • PHASE 3

20h les 6 derniers mois. Cette troisième phase est l'occasion de peaufiner les démarches et de lever les derniers obstacles. Nous proposons également un suivi dans la nouvelle activité professionnelle.

L'accompagnement pourra être suspendu en cas de démarrage d'un nouvel emploi. Dans ce cas, si le bénéficiaire perd son nouvel emploi dans les 3 mois suivant l'entrée en fonction, il pourra reprendre le suivi de reclassement professionnel. Cependant, la durée totale d'un outplacement est au maximum d'un an à compter de la date de démarrage de celui-ci.

Depuis 2014, deux régimes définissant les conditions donnant lieu à une obligation de proposition d'outplacement coexistent.

## Cadre légal

L'employeur qui se sépare de l'un de ses travailleurs a l'obligation légale de proposer à ce dernier une offre de reclassement professionnel (outplacement) s'il répond intégralement aux conditions de l'un des deux régimes suivants :

Régime supplétif Depuis le 15/09/2002	Régime général Depuis le 01/01/2014
Le travailleur est âgé de plus de 45 ans au moment de son licenciement	Le travailleur a un préavis d'au moins 30 semaines (ou des indemnités de rupture équivalentes)
Le travailleur n'a pas été licencié pour motif grave	Le travailleur n'a pas été licencié pour motif grave
Le travailleur a au moins 1 an d'ancienneté chez l'employeur	
Le travailleur n'est pas en âge de bénéficier de la pension de retraite	Le travailleur n'est pas en âge de bénéficier de la pension de retraite

L'offre d'outplacement doit impérativement être faite dans les 15 jours qui suivent la fin du contrat en cas de rupture immédiate de contrat avec paiement d'une indemnité. Dans le cas d'un licenciement avec prestation d'un préavis, cette offre doit être faite dans les 4 semaines qui suivent le début du délai de préavis.

## TARIFS POUR LE SERVICE D'OUTPLACEMENT DU RES

Deux formules sont proposées par le RES. Dans les deux cas, la facturation se fait de manière indépendante pour chaque phase de suivi uniquement si ces phases sont entamées par le bénéficiaire. Ainsi, si la personne trouve un emploi dans les deux premiers mois et y reste plus de 3 mois, seule la première phase est facturée à l'employeur. **Il est à noter que si vous êtes membre du RES, des modalités de facturation avantageuses sont proposées.**

### 1. FORMULE COLLECTIVE (intégration d'un groupe existant)

- a. Frais d'ouverture de dossier : 100 €
- b. Phase 1 : 700 €
- c. Phase 2 : 500 €
- d. Phase 3 : 500 €

### 2. FORMULE INDIVIDUELLE

- a. Frais d'ouverture de dossier : 100 €
- b. Phase 1 : 700 €  
(+frais de déplacement du coach)
- c. Phase 2 : 500 €  
(+frais de déplacement du coach)
- d. Phase 3 : 500 €  
(+frais de déplacement du coach)

*Les tarifs proposés sont Hors TVA, le RES asbl n'étant pas assujetti à la TVA.*



## RENSEIGNEMENTS

Pour plus d'informations, nous sommes à votre disposition au 04/264.79.09 ou par mail à [info@resasbl.be](mailto:info@resasbl.be)